



CHARTRE ASF HANDBALL :

Année 2024-2025

Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités de l'association sportive fontenaisienne section handball. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association ASF handball est une association dont le règlement intérieur s'applique à tous les licenciés et aux parents. Celui-ci est consultable au siège de l'omnisport. La Charte de l'ASF handball s'adresse aux joueurs, entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents. Elle s'applique à tous les licenciés de la section : de l'**Ecole de handball** jusqu'à l'**équipe loisirs**, ainsi qu'aux **dirigeants**.

DROITS ET DEVOIRS DU LICENCIÉ

L'adhérent

- Il doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer aux entraînements et aux compétitions. Des facilités de paiement sont consenties pour permettre à tout un chacun de pouvoir adhérer à l'ASF handball.
- Il doit respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique : partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, public...

- Il s'engage à respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les compétitions et les diverses manifestations : gymnases, vestiaires, siège du club, etc... **à domicile comme à l'extérieur.**

Le joueur

- Il s'engage à être assidu aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence, il est tenu de prévenir son entraîneur. Si elle n'est pas justifiée, l'entraîneur pourra décider de la non-participation du joueur au match. En cas d'absences répétées et non justifiées, le Bureau se réserve le droit d'exclure le joueur concerné.
- Il s'engage à participer à toutes les compétitions auxquelles son équipe est inscrite. Il doit être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué par son entraîneur : à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche.
- Il s'engage à respecter les horaires d'entraînements, des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.
- Le port d'une tenue de sport est obligatoire pour l'entraînement : chaussures de sport, survêtement, short, maillot.
- Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter le maillot fourni par le club. A l'issue de chaque rencontre, le joueur restitue son maillot. Le sac d'équipements sales est confié à un joueur, à tour de rôle, pour en assurer le lavage. Chaque joueur, à partir de la catégorie -13 ans, sera amené à arbitrer, à tenir la table de marque lors des matchs à domicile.

L'entraîneur

- Il s'engage à être présent à tous les entraînements et les matchs, en cas d'empêchement, il doit prévenir préalablement le Responsable Sportif afin de pouvoir effectuer le remplacement.
- Il s'engage à être présent environ 20' avant le début des entraînements afin d'assurer l'accueil des joueurs.
- Il doit, comme les joueurs, porter une tenue de sport correcte.
Il ne doit pas faire de différence entre les joueurs ; il doit être autoritaire tout en restant

compréhensif ; il doit être de bonne humeur : ne pas oublier que le handball est d'abord un jeu.

- Il doit avoir préparé sa séance d'entraînement, apporter ses notes. Il doit mettre en place des exercices adaptés au niveau des joueurs et apporter les régulations nécessaires à la réussite des joueurs.
- Lors des matchs, il doit à avoir une attitude positive : respect des arbitres, des adversaires, des personnes en charge de la table de marque et du public.

Les parents

- Vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de votre enfant sur les lieux d'entraînement, de rendez-vous pour les matchs et être présents à la fin de l'entraînement, les enfants ne dépendent de l'entraîneur que pour la durée de la séance.
- Vous devez répondre aux convocations de l'entraîneur. En cas d'absence, prévenez préalablement l'entraîneur de votre enfant.
- Pour organiser les déplacements, lors des matchs à l'extérieur, il vous sera demandé votre participation pour accompagner l'équipe de votre enfant. **Vous bénéficierez de la couverture Responsabilité Civile de l'assurance du club quand vous utilisez votre véhicule pour transporter des adhérents.**
- Vous serez sollicités pour le lavage du jeu de maillots de l'équipe de votre enfant. Celui-ci devant être assuré à tour de rôle par les familles.

DISCIPLINE

- La Commission de Discipline, interne au club, décide des mesures à prendre à l'encontre d'un joueur disqualifié directement par un arbitre : **carton rouge direct avec rapport d'arbitre (Carton bleu).**
- Dans tous les cas, sauf action de jeu, le joueur sera automatiquement suspendu par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier.
- Si cette décision est assortie d'une amende financière, **elle sera à la charge du joueur ou de ses parents s'il est mineur.**

- Aucune forme de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'a sa place dans un gymnase de handball ou en dehors.
- En cas de manquement grave à cette charte, le Bureau pourra adopter des sanctions adaptées allant de la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension.

Se licencier à l'ASF Handball, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le Code du Sportif

CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou pas, s'engage à :

- Se conformer aux règles de jeu
- Respecter les décisions des arbitres
- Respecter ses adversaires et ses partenaires
- Refuser toute forme de tricherie
- Etre maître de soi en toute circonstance
- Etre loyal dans le sport et dans la vie
- Etre exemplaire, généreux et tolérant